



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Soutenir
les familles fragiles,
réduire les inégalités
alimentaires, favoriser
les apprentissages :
**MULTIPLIER
LES PETITS DÉJEUNERS
À L'ÉCOLE**

DOSSIER DE PRESSE – MARS 2021



« Les petits déjeuners gratuits apportent une aide fondamentale aux familles les plus démunies. Au-delà de leur visée éminemment sociale, les petits déjeuners gratuits participent également d'un objectif éminemment éducatif, car de la malnutrition dépend l'attention de l'élève et donc sa réussite scolaire. Face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, l'élargissement de ce dispositif à tout le territoire s'inscrit ainsi au cœur de la politique d'égalité des chances conduite par le ministère. »

Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports



« Lutter contre la pauvreté, c'est continuer de bâtir un modèle social redistributeur qui protège les plus modestes. Mais c'est aussi lever un à un ces obstacles, ces privations quotidiennes qui constituent le terreau des inégalités et de leur reproduction. Et cela doit commencer dès l'enfance. Pour bien apprendre, un enfant a besoin d'avoir un petit déjeuner équilibré, nous le savons tous. C'est pourquoi notre Gouvernement prend ses responsabilités dans la lutte contre les inégalités et travaille avec les collectivités, les établissements scolaires et les parents d'élève pour que tous les enfants puissent y avoir accès. Cette mesure, présentée par le Président de la République, est une de ces nombreuses mesures de bon sens, du quotidien, qui composent la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté que je porte. Elles ont toute en commun une ambition claire : briser les inégalités de destin ».

Olivier VÉRAN

Ministre des Solidarités et de la Santé





« La distribution de petits déjeuners à l'école est une mesure emblématique de la politique sociale du Gouvernement. En déployant ce dispositif à plus large échelle, notre objectif est de lutter contre les inégalités alimentaires pour favoriser la concentration et l'apprentissage de tous les élèves. J'y vois aussi l'opportunité d'associer tous les partenaires de l'école - parents, enseignants, collectivités - dans une logique d'alliance éducative au bénéfice des élèves qui en ont le plus besoin. En tant que secrétaire d'État chargée de l'Éducation prioritaire, je souhaite faire de cette mesure solidaire un nouveau levier en faveur de l'égalité des chances. »

Nathalie ÉLIMAS

Secrétaire d'État en charge de l'Éducation prioritaire



« Le lien entre une alimentation équilibrée et les capacités d'apprentissage des enfants est établi depuis longtemps. A l'inverse, la précarité alimentaire chez l'enfant renforce les risques de développer certaines pathologies à l'âge adulte, et notamment l'obésité, le diabète et certains troubles durables du comportement tels que l'hyperactivité et les troubles de l'attention. L'éducation à l'alimentation des jeunes enfants est donc clé dans la prévention de ces pathologies, car les jeunes enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. Le développement du jeune enfant est un axe central de nos politiques sociales et une priorité du Gouvernement. »

Adrien TAQUET

Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles



SOMMAIRE

L'engagement de départ

Offrir le petit déjeuner à l'école pour favoriser l'égalité des chances
.....7

Bilan d'étape

Après le lancement en mars 2019, un large déploiement jusqu'à l'arrivée de la crise sanitaire
.....9

A partir de 2021

Déployer les petits déjeuners à grand échelle.....10

L'engagement de départ

Offrir le petit déjeuner à l'école pour favoriser l'égalité des chances

Un constat alarmant

Le petit déjeuner est un repas à part entière. Le Plan national nutrition-santé recommande qu'il représente entre 20 et 25% des apports énergétiques d'une journée. Or, plusieurs études, notamment celles menées par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC, 2015) et les études individuelles nationales des consommations alimentaires (INCA 3, 2014) montrent **que la prise du petit déjeuner n'est pas systématique chez les enfants et les adolescents.**

Près d'un professeur des écoles sur deux, quel que soit le niveau, identifie dans sa classe des élèves qui ont sauté le petit déjeuner. En moyenne à l'école, 3,4 élèves par classe, du CP au CM2, arrivent à l'école le ventre vide. Les raisons invoquées sont, dans l'ordre, le manque d'appétit, le manque de temps, le lever précoce, le stress, l'absence des parents le matin et les raisons économiques.

Ainsi, 13 % des enfants scolarisés en Rep et Rep+ arrivent à l'école le ventre vide et ne bénéficient donc pas de bonnes conditions pour leurs apprentissages. **Lors des travaux menés pour bâtir la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'accès de tous les élèves à un petit-déjeuner équilibré a ainsi émergé comme une nécessité pour garantir l'égalité des chances entre les enfants et lutter contre les privations matérielles dont ils sont victimes.**

Les premiers petits déjeuners à l'école

Annoncé par le président de la République en septembre 2018 lors de la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le financement par l'État **des petits déjeuners pour les écoles situées dans les territoires prioritaires a été mis en œuvre dès le mois de mars 2019**. Cette mesure reposait sur un soutien financier aux collectivités territoriales, associations, établissements et équipes pédagogiques qui était alors de 1€ financé par petit-déjeuner, permettant de favoriser les initiatives locales.

L'objectif est de permettre aux enfants de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions.

Le pilotage de la mesure est assuré dans les territoires par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports grâce aux directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (IA-Dasen) en partenariat avec les élus.

La dimension pédagogique et éducative est au cœur du projet. À ce titre, la distribution de petits déjeuners est assortie d'un projet d'éducation à l'alimentation qui peut être développé selon au moins les axes suivants :

1. Éducation nutritionnelle pour faire acquérir aux élèves les notions de base de l'équilibre alimentaire ;
2. Éducation au développement durable pour lutter contre le gaspillage, valoriser la vaisselle compostable, le tri des déchets, les circuits courts ;
3. Éducation sensorielle afin de faire acquérir aux élèves les compétences langagières autour des saveurs, des textures, du goût et du plaisir.

Ces petits déjeuners répondent à un cahier des charges précis :

- Ils doivent être équilibrés et de qualité, en cohérence avec les exigences du programme national nutrition santé ;
- Ils sont servis dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire ;
- Ils sont ouverts à tous les enfants ;
- Ils sont accompagnés d'une action d'éducation à l'alimentation et d'une sensibilisation des parents au rôle du petit déjeuner.

Bilan d'étape

Après le lancement en mars 2019, un large déploiement jusqu'à l'arrivée de la crise sanitaire

Après une phase d'expérimentation de mars à juin 2019, dans huit académies préfiguratrices et près de 400 écoles volontaires Rep et Rep+, des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux fragiles, le dispositif a été généralisé à la rentrée de septembre 2019 et a pu **bénéficier à 153 000 élèves sur l'année scolaire 2019/2020.**

Malgré le coup d'arrêt lié à la crise, les distributions ont repris à la rentrée 2020, en tenant compte des mesures sanitaires mais l'objectif fixé de toucher 200 000 élèves n'a pas été atteint.

L'impact social et économique de la crise sanitaire, en particulier pour les populations socialement les plus vulnérables, rend pourtant le dispositif plus nécessaire que jamais. L'alimentation des élèves ne doit pas être une victime collatérale de la crise, car elle conditionne tant d'autres choses et d'abord l'attention et donc la réussite scolaire.

A partir de 2021 Déployer les petits déjeuners à grande échelle

La revalorisation de l'aide de l'État de septembre 2020

Dès le 1^{er} septembre 2020, l'aide de l'État est passée de 1 € par petit déjeuner à 1,3 € en métropole et 2 € en Outre-mer.

Cette augmentation permet de prendre en compte les observations remontées par les acteurs depuis la mise en place de la mesure :

- Une meilleure couverture des frais des établissements ;
- Pour les départements d'Outre-mer, l'accès plus onéreux aux produits nécessaires à la composition de petits déjeuners équilibrés ont justifié une majoration du soutien financier apporté par l'État.

La mobilisation du Gouvernement et des acteurs territoriaux

Aujourd'hui, ce contexte de difficultés sociales et économiques impactant de nombreuses familles nécessite une mobilisation d'autant plus forte de l'État et des collectivités autour du redéploiement des petits déjeuners, dès ce printemps 2021 et dans la perspective d'une pleine mise en place à la rentrée prochaine.

Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Olivier VÉRAN, ministre des Solidarités et de la Santé, Nathalie ÉLIMAS, secrétaire d'État en charge de l'Éducation prioritaire et Adrien TAQUET, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles, ont souhaité mobiliser l'ensemble les recteurs et les directeur académique des services de l'Éducation nationale, informer les maires des grandes villes et des grandes agglomérations et associer les fédérations de parents d'élèves pour favoriser le déploiement le plus large possible de la mesure.

- Mobiliser les recteurs et les IA-Dasen ;
- Informer les maires des grandes villes et des grandes agglomérations ;
- Associer les fédérations de parents d'élèves.

Une mise en œuvre renforcée pour la rentrée 2021

Dans le cadre du renforcement du dispositif, l'enveloppe de 14 millions d'euros votée lors du projet de loi de finances pour 2021 pourra être triplée.

Il s'agit d'accroître significativement le nombre et la fréquence de distribution des petits déjeuners en s'appuyant sur de nouveaux leviers de mise en œuvre :

- Au-delà des écoles de l'éducation prioritaire, les petits déjeuners pourront être proposés dans les établissements que les élus et les services académiques identifient comme prioritaires ;
- Dans les écoles les plus défavorisées (Éducation prioritaire renforcée en premier lieu), sera privilégié une distribution quotidienne des petits déjeuners pour permettre la prise régulière de ce premier repas de la journée ;
- Tous les niveaux du premier degré peuvent être visés, du cours préparatoire au cours moyen si l'organisation le permet, sinon les cycles 1 et 3 sont à privilégier **pour les aspects éducatifs** comme dans la préconisation initiale ;
- Une nécessaire souplesse de l'organisation sera adoptée pour amoindrir les contraintes logistiques (investir les lieux extérieurs notamment, préau, cour de récréation, etc) ;
- Tout en respectant les règles sanitaires, les parents seront associés dans la mesure du possible à l'organisation de ces petits déjeuners, pour un moment de coéducation qui pourrait être intégré dans le projet d'école ;
- En partenariat avec la municipalité, des partenaires peuvent renforcer l'encadrement humain le matin (services civiques, associations d'étudiants, etc) et d'autres acteurs peuvent être associés (épiceries sociales, CCAS, ARS, DRAAF, etc) ;
- Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) des solutions financières peuvent être dégagées pour la mise œuvre pratique (achat de réfrigérateurs ou de matériels spécifiques) ;
- La Dgesco (Direction générale de l'enseignement scolaire) qui a beaucoup accompagné cette mesure dans ses aspects pédagogiques et éducatifs en 2019, va proposer une nouvelle version du « **vademecum petits déjeuner** » pour ce redéploiement, avec cette fois une entrée destinée aux élus, mettant en avant de nombreux exemples et illustrant l'adaptation possible aux contraintes et aux réalités des écoles du territoire.

Pour réussir cette montée en charge, une attention particulière sera accordée à l'efficacité de la coordination du dispositif entre tous les acteurs concernés. Au niveau territorial en particulier, le directeur d'école, l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de la circonscription et la municipalité peuvent tous demander la mise en œuvre du dispositif renforcé dès aujourd'hui en présence d'indicateurs très dégradés.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*